

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS  
ARRONDISSEMENT DU RAINCY  
CANTON DE SEVRAN  
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 3

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à Mme PERRON

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : JEUNESSE

*Renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse (PIJ).*

*Délibération n° 2020-179*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse ;

Vu la délibération n° 2017-008 du 28 janvier 2017 relative au renouvellement de la convention entre l'Etat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Ville de Villepinte portant sur la labellisation du "Point Information Jeunesse" (PIJ),

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que le Point Information Jeunesse (PIJ) a pour vocation d'assurer à l'échelon local la mission d'information des jeunes (15-30 ans) en mettant à disposition tous moyens appropriés et informations nécessaires dans tous les domaines qui les concernent,

Considérant, l'importance et l'intérêt pour le public de disposer d'une Structure d'Information Jeunesse (SIJ) sur le territoire,

Considérant, que le Réseau Régional de l'Information Jeunesse (RIJ) ou l'Association Départementale de l'Information Jeunesse (ADIJ93) assure la formation, la documentation et l'échange de pratiques des professionnels de l'Information Jeunesse,

Considérant, que la formation des professionnels de l'Information Jeunesse est indispensable à leur fonction,

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 27 novembre 2020.

Après avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.

Ayant entendu son rapporteur, Madame KHUL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la demande portant sur la labellisation de la structure Information Jeunesse qui sera présenté à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite demande.

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire,  
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis



*Martine VALLETON*  
Martine VALLETON

*DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET  
DES SOLIDARITÉS  
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE LOCALE*

# *RAPPORT DE PRESENTATION*

*relatif à la délibération n° 2020-179*

*Conseil Municipal du 12 Décembre 2020*

*RAPPORTEUR : Madame KHUL*

*OBJET : X- JEUNESSE  
1- Renouvellement de la labellisation du Point Information  
Jeunesse (PIJ).*

Pour répondre aux besoins des 16-25 ans, en 2005, une structure Point Information Jeunesse (PIJ) a été ouverte sur la Ville de Villepinte, dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse.

Rattachée à la Direction de la Jeunesse et Vie Locale, le Point Information Jeunesse assure une mission de Service Public au bénéfice des jeunes, en respectant les principes suivants :

- Garantir une information objective,
- Accueillir tous les jeunes sans exception,
- Proposer une information personnalisée aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire,
- Offrir gratuitement des conditions matérielles, d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes,
- Dispenser une information professionnelle par des professionnels formés dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse,
- Organiser avec les services de l'État l'évaluation de l'activité de la structure.

La structure compte deux Informateurs Jeunesse et a pour vocation d'accompagner les jeunes dans la définition et la réalisation de leurs projets professionnels et personnels.

Les Informateurs Jeunesse assurent l'accueil, l'information et l'accompagnement des jeunes conformément aux dispositions de la Charte de l'Information Jeunesse. L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les préoccupent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits.

Le Point Information Jeunesse propose au quotidien toute l'année :

- Un accueil informel dans un espace dédié,
- Des informations relatives aux 9 thématiques de l'Information Jeunesse : orientation, formations métiers, emploi, société et vie pratique, loisirs, vacances, international, sport et engagement.

L'attribution du label national « Information Jeunesse » implique que la ville fasse connaître l'activité du PIJ auprès de son public et de ses relais institutionnels, noue des partenariats avec d'autres structures présentes sur le territoire et organise des actions d'animation.

Par délibération n° 2017-008 du 28 janvier 2017, l'Assemblée Délibérante a approuvé la convention signée entre l'Etat et la Commune, d'une durée de trois ans, celle-ci est arrivée à son terme. Aussi, dans le but de poursuivre cette mission, il est proposé de reconduire ce partenariat pour une durée identique. Cet engagement garantit, en effet, un service de qualité grâce à un soutien à la formation du personnel, à la mise à disposition d'outils adaptés aux besoins du public et à l'inscription du Point Information Jeunesse dans le réseau Régional et Départemental de l'Information Jeunesse.

Pour information, en 2017, 22 % de la population Villepintoise était âgée de 15 à 30 ans.

### CONCLUSION

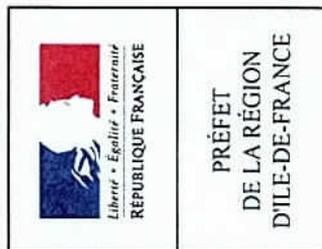
Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver la demande portant sur la labellisation de la structure Information Jeunesse qui sera présentée à la Commission Régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile-de-France ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

*Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne,  
Coopération Internationale du 27 novembre 2020.  
Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.*

# LABELLISATION D'UNE STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE

## DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION



Direction régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion sociale  
d'Île-de-France

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

## IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure	Mairie de Villepinte - Point Information Jeunesse
Adresse du siège	Mairie de Villepinte Place de l'Hôtel de Ville
Nom du représentant légal	Madame Martine VALLETON
Numéro unique d'identification attribué lors de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (pour les associations)	
Date de déclaration d'existence de la structure ou de l'organisme auquel il se rattache (pour les associations)	
Nom du responsable de l'information jeunesse dans la structure	ALI

Mairie de Villepinte - Point Information Jeunesse
Mairie de Villepinte Place de l'Hôtel de Ville
Madame Martine VALLETON
ALI

## Contact du chargé de suivi de la demande dans la structure

NOM PRENOM	ALI Caroline
FONCTION	Chef de Service
TELEPHONE	(014) 152-5310
MAIL	cali@ville-villepinte.fr

## PARTIE RESERVEE à l'ADMINISTRATION

Date de réception du DOSSIER COMPLET à la DDCC	
INSTRUCTEUR	
TELEPHONE	
MAIL	

## DOSSIER DE PREMIERE DEMANDE DE LABELLISATION

Accusé de réception en préfecture  
093-219300787-20201212-2020-179-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

### FONCTIONNEMENT

Le contenu du dossier de labellisation est organisé :

#### - en 6 principes

1. Garantir une information objective
2. Accueillir tous les jeunes sans exception
3. Proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire
4. Offrir gratuitement des conditions matérielles, d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes
5. Dispenser une information professionnelle par des professionnels formés dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse
6. Organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure

Pour chaque principe :

#### -des objectifs opérationnels à atteindre

Pour chaque objectif :

#### -les effets concrets attendus :

- ✓ Critères obligatoires : effets concrets non négociables
- Critères non obligatoires : effets concrets optionnels

Pour chaque effet concret attendu, il est demandé à la structure de s'autoévaluer (elle coche la case oui / non si elle considère qu'elle remplit ou ne remplit pas les critères demandés : colonne auto-évaluation) et elle joindra les pièces (colonne pièces justificatives) qui permettront de justifier qu'elle remplit ou pas les critères demandés.

Les garanties permettant la labellisation sont donc d'abord évaluées par la structure candidate au travers de l'auto-évaluation (oui/non) dans le tableau ci-dessous, puis par le service instructeur.

## PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

### POUR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

- copie de l'acte ou le document officiel (par ex. organigramme) justifiant de l'existence de la structure ;
- copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure ;
- les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos ;
- le projet de l'association et ses statuts ;

### POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

- la délibération municipale

## DOCUMENTS A FOURNIR

### UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL RECENT : diagnostic du territoire et des publics

Il s'agit d'une analyse simplifiée et actualisée des profils et des attentes des jeunes (s'appuyer sur l'outil IJSTATS et sur des outils existants : INSEE, contrats de ville, diagnostic jeunesse...)

En termes de méthodologie : les jeunes seront dans la mesure du possible associés au diagnostic de territoire.

### UN PROJET DE LA STRUCTURE

- La place de la structure IJ dans la politique locale menée en direction des jeunes

Le projet de la structure doit mettre en évidence la place de la structure IJ dans la politique locale menée en direction des jeunes.

Il doit notamment montrer comment la structure interagit avec les autres espaces jeunes dans des domaines spécialisés et montrer la complémentarité des dispositifs ainsi que la collaboration entre les acteurs locaux.

Un développement particulier est attendu sur la place de la structure IJ dans l'organisation locale et la mise en œuvre du SPRO (Service Public Régional d'Orientation).

- Des effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes

Le projet de la structure présente les actions/missions sur lesquelles il s'engage avec des effets concrets pour améliorer le service rendu aux jeunes, à partir des besoins exprimés dans le diagnostic et dans l'enquête de satisfaction

- L'offre de services proposée par la structure IJ : détaillez les objectifs de la structure

- Un premier accueil, un accès aux informations de premier niveau et des entretiens personnalisés sont garantis par l'informateur jeunesse, en présentiel ou par courriel/tel..
- Une offre événementielle diversifiée et partenariale est proposée
- Un accès libre à des ressources documentaires (IJ, locales ..) sont garanties et gratuites.

En annexe du projet de la structure : un rapport d'activité annuel

### UNE ENQUETE DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction sera accessible via IJ-STATS. Toute structure IJ Labellisée s'engage à utiliser cette enquête et la mettre à disposition des usagers.

Les résultats de l'enquête de satisfaction seront par la suite à mettre en parallèle avec l'évolution de l'offre de la structure IJ et de son projet

L'enquête de satisfaction est à mettre en place sur 2 périodes de l'année identifiées par la structure (ex. juin et sept), permettant de recueillir l'avis d'au moins 5% de la fréquentation de la structure.

Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Service instructeur
		Oui	Non	
<b>1. GARANTIR UNE INFORMATION OBJECTIVE : pour les structures associatives</b>				
<b>Objectifs opérationnels : Offrir une information objective et indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale</b>				
✓ S'abstenir de tout positionnement politique, religieux ou commercial dans l'exercice de sa mission	Attestation sur l'honneur du dirigeant de la structure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Objectifs opérationnels : Présenter un fonctionnement démocratique</b>				
✓ Réunir au moins 1 x/ an l'assemblée générale des membres	<u>Production PV d'AG (1/an)</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Faire approuver par l'assemblée générale le renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que l'activité, le budget et les comptes de la structure		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Garantir la participation effective et le droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur	<u>Production statuts et règlement intérieur</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Service instructeur
		Oui	Non	
<b>2. ACCUEILLIR TOUS LES JEUNES SANS EXCEPTION</b>				
<b>Objectifs opérationnels : Accueillir et informer tous les jeunes sans discrimination (article L225-1 du code pénal)</b>				
✓ Accueillir les jeunes sans distinction de sexe ou de religion	A présenter dans le projet de la structure : statistiques générées de fréquentation de la structure : complétude JJ STATS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Adapter l'accueil aux publics les plus fragiles (jeunes sous-main de justice ; sortant de l'ASE ; en rupture familiale ; illettrés) et jeunes à besoins spécifiques	Enquête de satisfaction : (cf. questionnaire de l'enquête de satisfaction joint au dossier)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Produire des documents d'information simples et compréhensibles par tous		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Objectifs opérationnels : Respecter le droit à la vie privée des jeunes</b>				
✓ Respecter le droit à ne pas révéler son identité		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Accusé de réception en préfecture  
093-219300787-20201212-2020-179-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

**3. PROPOSER UNE INFORMATION PERSONNALISEE relatives aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire**

Objectifs opérationnels : Associer les jeunes et les acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information			
✓ Réaliser un diagnostic du territoire et des publics	Production diagnostic territorial récent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Associer les jeunes au diagnostic et à l'élaboration du projet de la structure U : production de la méthodologie du diagnostic indiquant le rôle des jeunes		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Organiser la concertation des différents acteurs environnants sur les besoins des jeunes du territoire	Participation des partenaires aux groupes de travail sur le <u>diagnostic</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Mettre en place des partenariats pour fluidifier l'information qui concerne les jeunes	A <u>présenter</u> dans le <u>projet de la structure</u> nombre de conventions avec les partenaires, ou présentation de la cartographie des acteurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Objectifs opérationnels : Offrir aux usagers (sur demande) un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et sélectionner les acteurs qui pourront y répondre**

✓ Présenter l'offre d'information en s'appuyant sur les demandes et besoins des jeunes	A <u>présenter</u> dans le <u>projet de la structure</u> : mise en parallèle de la structuration de l'offre d'information et des besoins exprimés dans le <u>diagnostic</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Alimenter la boussole des Jeunes en informations à caractère local	Participation aux <b>COPIL</b> la boussole des Jeunes (lorsqu'elle est en place sur le territoire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Objectifs opérationnels : Contrôler l'adéquation de l'offre avec les besoins des jeunes du territoire**

○ Co-construire avec les jeunes une analyse simplifiée de leurs attentes et de leurs profils en garantissant le respect de l'anonymat.	Production d'une analyse simplifiée et actualisée des attentes des jeunes et de leurs profils	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Evaluer la capacité de la structure à faire évoluer son offre en fonction des demandes des jeunes	A <u>présenter</u> dans le <u>projet de la structure</u> prévoir la mise en parallèle des résultats de l'enquête de satisfaction et de l'évolution de l'offre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Offrir des réponses personnalisées aux questions posées	Enquête de satisfaction: <i>Cf questionnaire de l'enquête de satisfaction joint</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Analyser la fréquentation de la structure et apporter des éléments permettant son augmentation	Présentation évolution des chiffres de fréquentation (U Stats)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Objectifs opérationnels : Garantir le libre accès à l'information nationale et régionale**

✓ Respecter le fonds documentaire minimum ( <i>actuel CIDJ national et régional, documents thématiques, quotidien régional</i> )	<b>Production des abonnements</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	-----------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		AVIS Service instructeur
		Oui	Non	
<b>4. OFFRIR GRATUITEMENT DES CONDITIONS MATERIELLES, D'INFORMATION ET DES SERVICES ADAPTEES AUX BESOINS DES JEUNES</b>				
<b>Objectifs opérationnels : Délivrer une information gratuite</b>				
✓ Diffuser gratuitement les guides d'information	<b>Production des comptes de la structure (structures associatives)</b> , attestant l'absence de produits issus de la délivrance d'information.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Mettre à disposition les informations en ligne	<b>Recoupement des informations produites sous format papier avec les contenus disponibles en ligne.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Mettre à disposition des conditions matérielles gratuites d'accès à l'information	<b>Entrée gratuite</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Objectifs opérationnels : Proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et besoins des jeunes / Mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant</b>				
✓ Installer la structure dans un lieu proche des lieux de vie des jeunes et/ou d'une structure administrative concernant les jeunes ( <i>cités des métiers, maison de l'emploi...</i> ), accessible en transports en commun, respect des normes de sécurité		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Déterminer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes (15h d'ouverture minimum/semaine)	<b>Enquête de satisfaction</b> avec questions sur l'accessibilité <b>Cf questionnaire de l'enquête de satisfaction joint au dossier</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Mettre à disposition du matériel informatique alimenté en haut débit en quantité adaptée à la fréquentation		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
✓ Distinguer un espace pour l'information généraliste/un espace pour la réception en entretien	Existence d'espaces dédiés pour l'information généraliste, et pour la réception en entretien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
○ Encourager le transfert de fichiers vers les boîtes mails personnelles des jeunes et limiter l'impression des documents : politique environnementale sur la consommation de papier	Prévoir politique environnementale sur la consommation de papier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Objectifs opérationnels : Délivrer des informations sur leur fonctionnement par le biais de moyens de communication adaptés</b>				
✓ Délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure JJ par un site dédié ou onglet sur site de la collectivité porteuse	Existence d'un accueil en ligne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
○ Déployer la <i>boussole des Jeunes</i> sur les ordinateurs de consultation et développer les compétences des jeunes pour utiliser ce nouvel outil	100% des ordinateurs équipés d'un raccourci vers la <i>boussole des Jeunes</i> et tous les conseillers formés à l'appli	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser les informations accessibles sur smartphone</li> <li>○ Tendre vers la communication des documents d'info sous forme numérique</li> <li>✓ Prendre un abonnement à la documentation nationale du CIDJ : « actuel CIDJ »</li> <li>✓ Offrir une information exacte, pratique, facile à utiliser</li> </ul>	<p>Prevoir politique environnementale sur la consommation de papier</p> <p><b>Production abonnements</b></p> <p><u>Enquête de satisfaction</u>                  Cf questionnaire de l'enquête de satisfaction joint au dossier</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Objectifs opérationnels : Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant une offre de services généralistes liée à l'insertion professionnelle et une offre de services thématiques : logement, l'emploi, santé, mobilité, engagement ...</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer une offre de services généralistes liés à l'insertion professionnelle (<i>aide à la rédaction de CV, lettre de motivation ...</i>)</li> <li>✓ Développer une offre de services diversifiée dans les champs que couvre l'IJ et de mise en relation avec les structures d'information thématiques (logement, emploi, ...)</li> <li>✓ Accompagner les jeunes plus particulièrement dans l'accès aux droits (<i>utilisation de la boussole des jeunes</i>), la mobilité, l'accès à l'engagement</li> <li>✓ Développer une offre « hors les murs » pour tous les jeunes et les jeunes les plus fragilisés, en lien avec le tissu associatif local (<i>clubs de prévention, éducateurs</i>)</li> </ul>	<p><u>A présenter dans le projet de la structure :</u>                  présenter l'offre de services liée à l'insertion professionnelle et offre de service thématisée</p> <p><u>A présenter dans le projet de la structure :</u>                  création d'une offre hors les murs</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Objectifs opérationnels : Garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 équivalent temps plein minimum positionné physiquement au sein de la structure IJ mais qui peut avoir des missions complémentaires à sa mission principale d'animation de la structure : 15h d'ouverture minimum /semaine /structure</li> </ul>	<p><b>Respect des seuils minimum</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation	
		Oui	Non
<b>AVIS</b> Service Instructeur			
<b>5. DISPENSER UNE INFORMATION PROFESSIONNELLE PAR DES PROFESSIONNELS FORMES dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information jeunesse</b>			
<b>Objectifs opérationnels : Garantir une qualification minimale des informateurs jeunesse</b>			
✓ Expérience d'information et d'accueil du public	Production de CV ou de VAE : formation de niveau IV minimum	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Participer à la formation Informateur jeunesse	Production de l'adhésion	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Utilisation des outils numériques courants	Production d'attestations de participation aux réunions ou émargement sur les feuilles de présence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Adhésion à l'UNIJ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Participer aux réunions d'information du réseau IJ		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>6. ORGANISER AVEC LES SERVICES DE L'ETAT L'EVALUATION DE L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE</b>			
<b>Objectifs opérationnels : Prévoir dans le projet de la structure IJ une évaluation des actions menées</b>			
✓ Disposer d'un outil d'évaluation périodique	Enquête de satisfaction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Prendre en compte les résultats de l'évaluation pour faire évoluer les projets	Mise en parallèle des résultats d'évaluation et de l'évolution du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Publication annuelle d'un rapport d'activité	Production rapport annuel (ex : à partir de la base Florij)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ Complétude d'IJ Stats obligatoire et contribution à l'alimentation de FLORIJ		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**DUREE DU LABEL : 3 ans**

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /20 \_\_\_\_

Pour la structure bénéficiaire	Pour l'Etat
<p><u>Nom et prénom du représentant légal</u></p> <p><u>Signature</u></p>	<p><u>Nom et prénom du représentant légal</u></p> <p><u>Signature</u></p>

## **ANNEXES**

**Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures «Information Jeunesse» pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté» n. 2017-86 du 27 janvier 2017**

**Art. 2.** – Les structures sont réputées offrir une information objective dès lors que cette information est indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.

**Art. 3.** – Les structures sont réputées accueillir tous les jeunes sans distinction dès lors qu'elles garantissent : – accueillir et informer tous les jeunes, sans discrimination au sens de l'article 225-1 du code pénal; – mettre en place des modalités d'accueil adaptées aux publics les plus fragiles notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes sous main de justice, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes en rupture familiale, les jeunes illettrés; – respecter et faire respecter le droit des jeunes à la vie privée et notamment le droit à l'anonymat.

**Art. 4.** – Les structures sont réputées proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire dès lors qu'elles garantissent : – associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information; – offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre; – produire des contenus d'information complets, à jour, exacts, pratiques et faciles d'accès.

**Art. 5.** – Les structures sont réputées offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes dès lors qu'elles garantissent : – proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant; – recevoir les jeunes sans rendez-vous; – garantir le libre accès à l'information nationale et régionale; – délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure par le biais de moyens de communication adaptés; – développer une formation à la recherche d'information et des compétences pour utiliser des différents supports numériques qui leur sont proposés; – accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et de l'engagement; – garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure.

**Art. 6.** – Les structures exerçant une activité à l'échelon régional garantissent en outre : – organiser une activité d'animation des structures labellisées «Information Jeunesse» implantées sur le territoire de la région; – coordonner la formation des acteurs de l'Information Jeunesse au niveau régional; 21 avril 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 59 sur 134 – coordonner la production de contenus d'information à caractère régional.

**Art. 7.** – Les structures sont réputées dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information Jeunesse dès lors qu'elles garantissent que : – le personnel affecté dans les structures exerçant une activité à l'échelon infrarégional dispose de qualifications en adéquation avec le projet de la structure; – au moins l'un des personnels affectés dans les structures exerçant une activité à l'échelon régional a les compétences indispensables permettant d'assurer la gestion des ressources humaines et l'équilibre financier de la structure.

**Art. 8.** – Les structures sont réputées organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure dès lors qu'elles garantissent : – collecter régulièrement des données relatives à la fréquentation et aux questions des jeunes, dans le respect de l'anonymat et de la vie privée; – évaluer périodiquement les actions menées; – prendre en compte les résultats de l'évaluation dans les projets d'évolution; – publier annuellement un rapport d'activité.